|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Logo Ministère des Eaux et Forêts.jpgLogo CJ.jpg | PROJET D’APPUI A L’APPLICATION DE LA LOI SUR LA FAUNE AU GABON (AALF) |  |
| REPUBLIQUE GABONAISEMinistère Des Eaux Et Forêts |  | CONSERVATION JUSTICE GABONTéléphone : (+241) 074 23 38 65E-mail : luc@conservation-justice.orgWeb : www.conservation-justice.org |

SOMMAIRE

[1 Points principaux 2](#_Toc7774926)

[2 Investigations 2](#_Toc7774927)

[3 Opérations](#_Toc7774928) 2

[4 Département juridique 2-4](#_Toc7774929)

[5 Communication](#_Toc7774930) 4

[6 Relations extérieures](#_Toc7774931) 4-5

[6 Rencontres](#_Toc7774931) 5

[7 Conclusion 5](#_Toc7774932)

**Rapport Mensuel décembre 2022**

Conservation Justice



Union européenne

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l’Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de Conservation Justice et ne reflète pas nécessairement les opinions de l’Union européenne.

# Points principaux

Bien qu’il n’y ait pas eu d’interpellation de trafiquants impliqués dans le trafic des produits des espèces intégralement protégées, le projet a effectué 8 missions d’investigations réalisées par 4 investigateurs à travers 6 provinces avec 15 trafiquants et braconniers majeurs identifiés ;

**Le 14 décembre 2022**, le Coordonnateur des activités a facilité la rencontre entre la délégation de l’ambassade des USA au Gabon et les responsables de l’école Police nationale ;

**Le 15 décembre 2022**, au parc de la Lékédi (Province du Haut-Ogooué), Conservation Justice a été invitée à prendre part à la première édition des Rencontres de la Biodiversité ;

**Les 02 et 16 décembre 2022** à Libreville (Province de l’Estuaire), les juristes ont suivi des audiences des cinq (05) affaires de trafic d’ivoire parmi lesquelles trois (3) audiences correctionnelles du Tribunal Spécialisé et deux (2) de la Chambre Correctionnelle Spécialisée de la Cour d’appel Judiciaire de Libreville

# Investigations

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’investigations menées | 08 |
| Investigations ayant mené à une opération | 00 |
| Nombre de trafiquants identifiés | 15 |

Les investigations ont été réalisées à travers 6 provinces du pays où les enquêteurs ont procédé aux renforcements du trust building avec les anciennes cibles afin de maintenir le contact. Au total, 08 missions d’investigations ont été organisées avec 15 trafiquants et braconniers majeurs identifiés.

# Opérations

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’opérations menées | 00 |
| Nombre de trafiquants arrêtés | 00 |

Le projet n’a enregistré aucune opération ce mois.

# Département juridique

Outre les rencontres effectuées avec les autorités administratives et judicaires dans le cadre du renforcement et maintien de la collaboration, mais aussi pour le suivi des cas pendant devant les différents tribunaux, les juristes du projet ont suivi cinq affaires au tribunal de Libreville en ce mois de décembre 2022. Avec deux jours consacrés au suivi des différentes audiences de plaidoirie et de délibéré ont permis de faire condamner 6 trafiquants d’ivoire à des peines d’emprisonnement allant jusqu’à trois ans outre des amendes maximisées parfois à plus de quatre millions de francs CFA.

**4.1. Suivi des affaires**

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’affaires suivies | 05 |
| Nombre de condamnations | 06 |
| Affaires enregistrées | 00 |
| Nombre de prévenus | 10 |

Aucune nouvelle affaire n’a eu lieu ce mois de décembre 2022 car aucune arrestation n’a été réalisée*.*

Ainsi, les différentes audiences ont porté sur les affaires citées ci-dessous :

**MP & EF Contre MASSANDE Hortense**

Le Tribunalaprès en avoir délibéré conformément à la loi, statuant publiquement et contradictoirement en matièrecorrectionnelle et en premier ressort, déclare madame MASSANDE Hortense coupable des délits de détention et de tentative de commercialisation de pointes d’ivoire sans autorisation préalable des autorités compétentes. En répression, la condamne à 36 mois d’emprisonnement dont 18 assortis de sursis et à une amende de 4.200.000 F CFA.

**MP & EF Contre d’ABAO AMITROSSO Alexander et de MEZEME MBA Jean Baptiste**

Statuant publiquement, contradictoirement à l’encontre d’ABAO AMITROSSO Alexander et de MEZEME MBA JeanBaptiste et par défaut à l’égard de la Direction des Eaux et Forêts, en matière correctionnelle et en premier ressort : déclare MEZEME MBA Jean Baptiste non coupable du délit de complicité de tentative de commercialisation de pointes d’ivoire ; -L’en relaxe purement et simplement ; En revanche, déclare ABAO AMITROSSO Alexander coupable des délits de détention de pointes d’ivoire ;En répression, le condamne à la peine de douze (12) mois d’emprisonnement dont six mois assortis du sursis et à une amende de deux millions six cent soixante-deux mille cinq cent (2.662.500) FCFA*.* Le cabinet BOUSSOUGOU a exercé un recours contre cette décision de justice : une opposition a été formée et déposée au greffe.

**MP & EF Contre BESSANHOUENOUKPO Théophile et NZIENGUI Jean Pierre et MONDJO Juldas**

Le Tribunal après en avoir délibéré conformément à la loi, statuant publiquement et contradictoirement en matière correctionnelle et en premier ressort, déclare messieurs BESSAN Théophile, MONDJO Juldas et NZIENGUI Jean Pierre coupables des délits de détention et tentative de commercialisation de pointe d’ivoire. En répression, les condamne à 3 années d’emprisonnement dont 1 année assortie de sursis et à une amende de 6.075.000 F CFA. Dit qu’il sera sursis à l’exécution de cette amende à hauteur de 3.075.000 F CFA. En la forme, reçoit la constitution de partie civile du Ministère des Eaux et Forêts ; Au fond, condamne BESSAN Théophile, MONDJO Juldas et NZIENGUI Jean Pierre à lui payer la somme de 5.000.000 FCFA solidairement à titre de dommages et intérêt ;

**MP & EF Contre OKOUMA NDOULOU Mac Hudson, Hetan NIABOLO ET BOYOU Diane**

Ce mois, l’affaire a été appelée à l’audience de la chambre correctionnelle de la Cour d’appel Judiciaire de Libreville **le 02 décembre 2022**. Le dossier a été retenu. Aucune des parties n’étaient présentes dans la salle. La Cour a mis en délibéré pour **le 16 décembre 2022**. La grève des magistrats a empêché la tenue de cette audience. A signaler que ce dossier a connu moult renvois pour citation des intimés. L’avocat BOUSSOUGOU défenseur des Eaux et Forêts a sollicité lors d’une audience l’intervention forcée de Régis Florent IKENGUI. Le Parquet a formulé la même demande. Le Tribunal a accepté.

**MP & EF Contre LEMBI MOMBO Georges Davy**

Le Tribunal a fixé la date de l’audience de délibération au **vendredi 30 décembre 2022**. En raison de la grève des magistrats, cette audience ne s’est pas tenue.

**4.2. Visites de prison**

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de visites effectuées | 01 |
| Nombre de détenus rencontrés | 02 |

Il y a eu, pour ce mois de décembre 2022, une visite de prison des détenus MBA AKIGHE Patrice aliasAd et MADOUMA Christian. Ils n’ont pas reçu de visites depuis longtemps et ont confirmé le décès en prison de leur complice KOMBE Yves des suites d’une maladie.

# Communication

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de pièces publiées | 00 |
| Télévision | 00 |
| Internet | 00 |
| Presse écrite | 00 |
| Radio | 00 |

Au cours du mois de décembre 2022, le projet AALF n’a produit aucune pièce médiatique.

Les anciens articles sont disponibles sur plusieurs médias et notamment sur le site Internet,

la page Facebook et la chaine YouTube du projet.

Website: http://www.conservation-justice.org/CJ/

Facebook:https://www.facebook.com/Conservation-Justice-163892326976793/

YouTube: https://www.youtube.com/user/ConservationJustice

# Relations extérieures

**Indicateur:**

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de rencontres | 20 |
| Suivi de l’accord de collaboration  | 11 |
| Collaboration sur affaires | 9 |

Le projet AALF a tenu au moins 20 rencontres avec les autorités administratives et judiciaires de l’Estuaire aussi bien pour le suivi des affaires que pour le renforcement de collaboration à l’exemple de celles organisées par les juristes du projet à l’endroit du directeur général de la faune et des airs protégées, les Procureurs de la chambre spéciale en charge du contentieux forestier du tribunal ordinaire et celui de la cour d’appel, le DLCB, ainsi que les condamnés incarcérés à la prison centrale de Libreville, outre le responsables du parc de la Lékedi.

Aussi, Le Coordonnateur des activités a rencontré et discuté avec la délégation de l’ambassade des USA, leChef d’Etat Major des Polices d’investigations Judiciaires, le Directeur général de l’école de Police nationale et s’est entretenu au téléphone avec le Directeur de cabinet du commandant en chef de la gendarmerie nationale.

Au total, au moins vingt (20) rencontres avec différentes autorités administratives, judiciaires et partenaires ont eu lieu.

**Rencontres organisées par les partenaires**

Il n’y a pas eu de formation ce mois. Toutefois, le 14 décembre 2022, à l’école de Police sis à Owendo, (province de L’estuaire), le Coordonnateur des activités a facilité la rencontre entre la délégation de l’ambassade des USA au Gabon et les responsables de l’école Nationale de Police pour des échanges portant sur les question relatives aux éventuelles formations in situ et ex-situ des agents et officiers de cette école.

Aussi, le 15 décembre 2022, la première édition des Rencontres de la Biodiversité s’est tenue au parc de la Lékédi à laquelle Conservation Justice a été invitée à prendre part. Deux panels ont réuni des spécialistes Climat et Biodiversité autour de Michel Stéphane Bonda, ministre délégué Eaux et Forêts. À cette occasion, se sont réunis des membres du gouvernement et de ses services environnementaux, des membres de la société civile ainsi que des représentants de Comilog et Setrag qui ont partagé en toute transparence leurs bonnes pratiques en matière de biodiversité. L’événement a eu lieu au parc de la Lékédi, où depuis 1993 Comilog entretient et développe le plus grand parc animalier clôturé du Gabon. Inaugurée en 2021, la Fondation l’a doté de moyens nouveaux destinés à préserver la biodiversité, à réhabiliter des primates orphelins et à développer la recherche scientifique

# Conclusion

En ce mois de Décembre 2022, il n’y a pas eu d’opération mais plusieurs audiences aussi bien de délibéré que de plaidoirie pour la province de l’Estuaire.

Ainsi, outre les rencontres effectuées auprès de certaines autorités, il y a eu 2 jours consacrés aux audiences de cinq (05) affaires impliquant dix(10) trafiquants d’ivoire avec 6 trafiquants d’ivoire condamnés à des peines d’emprisonnement allant jusqu’à trois ans outre des amendes maximisées parfois à plus de quatre millions de francs CFA.